

ASSOCIATION FONCIÈRE DE RUMERSHEIM

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Membres titulaires : 8
Membres présents : 7
Affiché le : 01/02/2024

SÉANCE DU 25 JANVIER 2024

Sous la présidence de M. Joseph BURGER, Président de l'Association Foncière de RUMERSHEIM

Étaient présents :

Membres titulaires : Mme Anne JOST, M. Bernard GRASSER, M. Pierre LUX, M. Claude KEITH, M. Marcel GRIES, M. Christophe DISS

Membres suppléants : M. Michel WENDLING, M. Jean GILLIG, M. Sébastien HAGER,

Absents : M. le Délégué du Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt, M. Jean-Marie EBEL

4. OBJET : RÔLE DE RECOUVREMENT POUR L'EXERCICE 2024

Le Bureau après avoir délibéré, décide :

- d'émettre un rôle de recouvrement pour l'année 2024,
- de fixer à **0,06 € hors taxe (TVA en plus) par are** la quote part à verser par les propriétaires fonciers intéressés ;
- de demander une cotisation fixe de **1,26 € hors taxe (TVA en plus) par an** et par propriétaire (en plus de la cotisation à l'are) ;
- de confier l'établissement du rôle de recouvrement à Apis Alsace ;
- de faire prendre en charge par l'Association Foncière les frais d'établissement du rôle dus à Apis Alsace, soit **1,11 € par hectare**, le montant correspondant étant à verser à Apis Alsace, compte Crédit Agricole 17206 00770 93002087411 08, dans un délai de 2 mois après transmission du rôle à la perception.

Les redevances inférieures au minimum de perception fixé par décret seront reportées sur plusieurs années jusqu'à ce que le minimum soit atteint (seuil fixé à 15€ pour la trésorerie de Saverne).

Le bureau prend notes des dates butoirs concernant l'édition des rôles définitifs et opte pour une **demande d'édition au printemps 2024**.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Pour copie conforme,

Le Président,
M. Joseph BURGER



Membre du bureau,
La Maire Déléguée, Mme Anne JOST